



OUVERTURE D'UN ÉTABLISSEMENT
ARRETE N° 2017 - 309

Description de l'Établissement recevant du public (ERP)		Référence dossier :
Raison sociale :	Groupe scolaire Nelson Mandela	N° E123.00190
Adresse :	20 rue Neptune 34990 JUVIGNAC	Destination : Enseignement
Représenté par :	Monsieur Jérôme LARGUIER	Classement : type R N L X - 3 ^{ème} catégorie
Adresse du bâtiment :	20 rue Neptune 34990 JUVIGNAC	Effectif : 488 personnes (public + personnel)
Références cadastrales :	CA 167	

LE MAIRE DE JUVIGNAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles R 123-21 et R 123-55,
Vu l'avis favorable émis par la Sous-Commission Départementale de Sécurité contre les risques d'Incendie et de Panique dans les ERP et IGH de l'arrondissement de Montpellier en date du 24 août 2017,

ARRÊTE :

Article 1 : L'Établissement Recevant du Public décrit dans le cadre ci-dessus est autorisé à ouvrir.

Article 2 : L'avis relatif au contrôle de la sécurité devra être affiché visiblement à l'entrée de l'établissement et les prescriptions émises par la commission seront respectées.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté est transmise au Préfet.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, le Directeur de la Sécurité Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

JUVIGNAC, le 28 août 2017

Le Maire
Jean-Luc SAVY

